



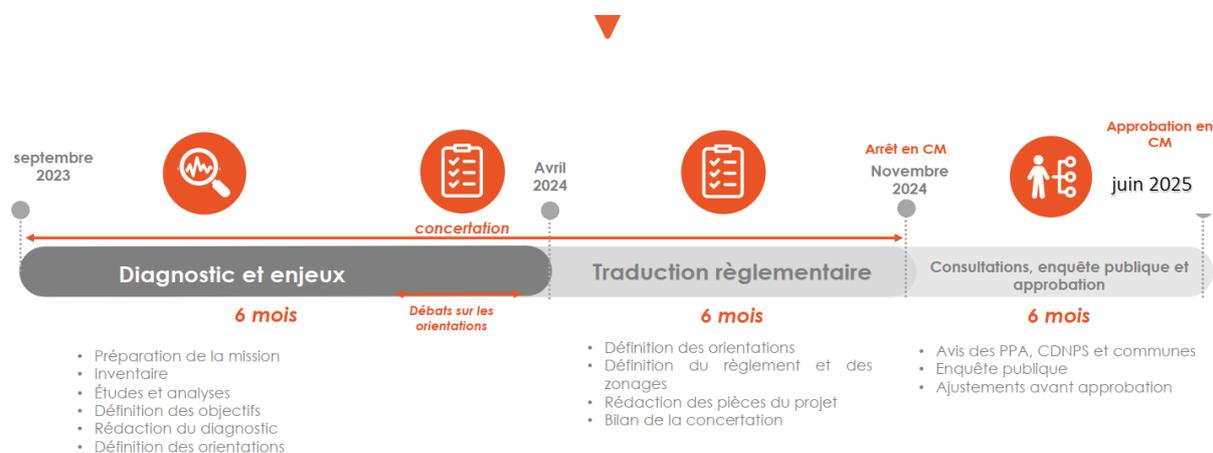
Elaboration du RLPI

Par délibération du conseil communautaire en date du 6 avril 2023, la CCVA a prescrit l'élaboration de son Règlement Local de la Publicité Intercommunal (RLPI).

L'intérêt de l'élaboration d'un tel document est notamment de :

- Décliner, préciser et renforcer la réglementation nationale pour l'adapter aux caractéristiques du territoire,
- Protéger le cadre de vie en valorisant le patrimoine paysager, architectural et naturel, en renforçant l'attractivité et le dynamisme des zones d'activités et en améliorant l'image du territoire
- Prendre en compte les exigences en matière de développement durable,
- Tenir compte des nouveaux procédés,
- Harmoniser les enseignes et préenseignes sur le territoire.

Calendrier prévisionnel



Dans le cadre de la concertation les modalités suivantes sont mises en place :

- Mise à disposition d'un registre de concertation au service commerce de la Ville d'Amboise ainsi au service urbanisme-planification de la CCVA disponibles aux heures d'ouvertures,
- Création d'une adresse courriel : concertationrpi@cc-valdamboise.fr,
- Informations disponibles sur le site internet de la CCVA : www.cc-valdamboise.fr,
- Mise en place de totems d'informations au service urbanisme-planification,
- Organisation de réunions publiques dont la première aura lieu le **lundi 18 mars à 19h dans la salle du conseil communautaire de la CCVA rue d'Amboise à Nazelles-Négron** afin de présenter le diagnostic du territoire.